

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AOUT 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux du mois d'août, le Conseil Municipal de la Commune de Montmorillon étant assemblé en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves BOULOUX, Maire.

Présents : M. Yves BOULOUX, Maire, M. Ernest COLIN, 1^{er} Adjoint, Mme Marie-Catherine BURBAUD, 2^{ème} Adjoint, M. Jean BLANCHARD , 3^{ème} Adjoint, Mme Marie-Thérèse DALLAY, 4^{ème} Adjoint, M. Patrice BOUTELOUP, 5^{ème} Adjoint, M. Richard DARDILLAC, 7^{ème} Adjoint, Mme Françoise GAYOT 8^{ème} adjoint, Mme Mireille DEMOIS-NALLET, M. Guy LABAUDINIÈRE, Mme Jeannine NOËL, M. Bertrand RODIER, M. Bernard GUILLON, Mme Elisabeth COURAULT, Mme Florence ROUSEYROL, M. Jean-Luc SOUCHAUD, Mme Christelle ABREU, Mme Amélie HELMER, Mme Chantal DURAND, M. Guy GEVAUDAN, M. Christophe MARTIN, M. Joël LABRACHERIE, M. Christophe CAFARDY.

Absents - Pouvoirs :

- Mme Nathalie GONON-MERCIER (représentée par Mme DALLAY)
- Mme Isabelle ROCHEREAU (représentée par M. COLIN)
- M. Gilles BETTON (représenté par M. BOUTELOUP)
- M. Jean-Marc FERLEY (représenté par Mme DURAND)
- Mme Reine-Marie WASZAK (représentée par M. GEVAUDAN)
-

Absent - excusé : - M. Patrick MAYAUD

OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur BOULOUX ouvre la séance.

Madame HELMER est nommée secrétaire de séance.

Monsieur BOULOUX propose l'ajout de deux délibérations relatives à une demande de subvention (DETR) pour le remplacement des menuiseries extérieures des logements de la Gendarmerie et à une demande de subvention (DETR) concernant le City Stade. Aucune objection n'est soulevée.

- 1) 6^{ème} Festival des Lumières - Location de l'Espace Gartempe exonération
- 2) Orgue Saint-Martial - Subvention DRAC Nouvelle-Aquitaine
- 3) DETR 2017 – gendarmerie : remplacement des menuiseries extérieures des logements
- 4) DETR 2017 – City stade

DÉLIBÉRATIONS :

1) 6^{ème} Festival des Lumières - Location de l'Espace Gartempe exonération

Monsieur BOULOUX explique que cette année, le Festival des Lumières ne peut se dérouler dans le site de la Maison Dieu, en raison d'éventuels travaux anticipés sur le site de l'Ancien Séminaire. Il aura lieu à l'Espace Gartempe qui est adéquat pour recevoir un Festival de cette envergure. Monsieur BOULOUX précise qu'il était initialement prévu de tarifier l'utilisation de cet équipement. Cependant, la Spedidam a rappelé qu'une charte proposée à la Ville de Montmorillon prévoit l'apport financier par la Spedidam, l'organisation du Festival par l'association T2M et pour la Ville de Montmorillon, la mise à disposition des moyens humains et matériels, ce qui implique mettre à disposition l'Espace Gartempe gratuitement. Monsieur GEVAUDAN répond qu'il n'a pas de souvenir de cette charte, il souhaiterait en avoir une copie ainsi que les statuts de l'association T2M.

Monsieur BOULOUX souligne que la Spedidam garantit la prise en charge d'un éventuel déficit ce qui est une grande sécurité financière pour la Ville de Montmorillon.

Monsieur GEVAUDAN s'interroge sur la forme et sur le fond de cette décision d'exonération. Il lui semble que l'action de "coproduction" n'a jamais été évoquée auprès du Conseil Municipal et que pour lui, le fait de voter une subvention pour cette association ne fait pas de la Ville de Montmorillon une coproductrice du Festival.

Monsieur GEVAUDAN note que la gratuité pour cette occupation peut poser des "problèmes d'équité" pour les autres associations utilisatrices de l'Espace Gartempe. Monsieur BOULOUX répond que certaines ont déjà bénéficié de la gratuité. Monsieur BLANCHARD ajoute qu'ici il ne s'agit pas de gratuité mais d'exonération car la prestation du régisseur est à régler par l'association T2M.

Monsieur BOULOUX rappelle en outre que la Spedidam apporte un financement de l'ordre de 100 000 euros, très supérieur à l'effort de la Ville, ce qui permet de bénéficier d'une manifestation culturelle de très haut niveau à Montmorillon.

Monsieur GEVAUDAN aimerait que soit organisé un débat sur la mise en œuvre des tarifs de l'Espace Gartempe. Monsieur BOULOUX lui répond que ce débat est prévu, mais qu'il faut attendre un recul nécessaire pour appréhender le maximum de problèmes éventuels : les éventuelles modifications seront proposées en fin d'année avec les autres tarifs.

Monsieur CAFARDY dit que le Festival des Lumières était un pari réussi pour la Ville de Montmorillon et il ne voit aucun inconvénient à accorder cette exonération à l'association T2M.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2017 approuvant les tarifs de l'Espace Gartempe ;

Considérant que l'association Théâtre et Musique en Montmorillon organise son 6^{ème} Festival des Lumières du 23 au 26 août 2017 ;

Considérant la nécessité d'utiliser l'Espace Gartempe du 21 au 26 août 2017 et qu'à cette occasion, la gratuité pour l'utilisation a été sollicitée ;

Considérant l'intérêt de cette manifestation dont la Ville est partenaire ;

Considérant que cette manifestation est co-produite par la ville de Montmorillon et la SPEDIDAM dans le cadre de l'association T2M ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **avec 26 voix pour et 2 abstentions (M. LABAUDINIÈRE et Mme NOËL)** accorde l'exonération à l'association Théâtre et Musique en Montmorillonnais pour la location de l'Espace Gartempe et ses abords du 21 au 26 août 2017.

2) Orgue Saint-Martial - Subvention DRAC Nouvelle-Aquitaine

Considérant que la ville de Montmorillon sollicite l'aide de l'Etat pour le remplacement des boîtes de réglages à rideau de l'orgue de tribune, tranche 1/1, de l'église Saint-Martial de Montmorillon.

Considérant que cette opération est évaluée à 2051,50 euros H.T. (montant subventionnable des travaux) pour laquelle l'Etat apporterait une subvention de 50%, soit 1025,75 euros sur le budget 2017 du ministère de la culture et de la communication.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le programme de travaux et confirme sa volonté de les effectuer pour un montant de 2051,50 euros H.T. (soit 2461,80 euros TTC).

- sollicite l'aide financière de l'Etat soit 1025,75 euros

- approuve le budget prévisionnel de l'opération :

État	1025,75 euros
Autofinancement	1025,75 euros
Montant des travaux subventionnables H.T.	2051,50 euros

- s'engage à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération soit 2461,80 euros TTC sur le budget 2017 de la commune et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

- indique que la commune ne récupère pas la TVA

- indique que son n° SIRET est le suivant : 218 601 656 000 18

- indique que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution

- autorise monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

3) DETR 2017 – gendarmerie : remplacement des menuiseries extérieures des logements

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 16 février 2017 et du 3 Mai 2017 sollicitant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour plusieurs projets dont les travaux à la gendarmerie ;

Vu le résultat de la consultation du MAPA accordant à l'entreprise Thévenet de l'Isle Jourdain le marché pour un montant de 184 805,45 euros HT ;

Considérant qu'il convient de solliciter une subvention au titre de la DETR en fonction du montant du marché conclu et non pas en fonction du montant estimé ;

Considérant le plan de financement HT :

- DETR sollicitée (30%)	55 441,63 €
- Commune de Montmorillon (70%)	129 363,82 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le plan de financement des travaux remplacement des menuiseries extérieures des logements de la gendarmerie tel que présenté ci-dessus ;

- réitère sa demande d'aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR 2017 à hauteur de 30 % du coût des travaux hors taxes, soit 55 441,63 € ;

- autorise M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

4) DETR 2017 – City stade

Vu les délibérations du conseil municipal en dates du 16 février et du 3 Mai 2017 sollicitant la Dotation d'Equi-ent des Territoires Ruraux pour le projet de City stade ;

Vu la demande des services de la Sous-Préfecture de Montmorillon demandant de délibérer de nouveau pour valider la modification du plan de financement suite au rejet du CNDS;

Considérant le montant global de l'opération estimé à 73 161,80 € HT décomposé de la façon suivante :

- 25 276,80 € HT pour la réalisation de la plate-forme
- 47 885,00 € HT pour l'acquisition et la pose de la structure de jeu

Considérant le plan de financement HT projeté comme suit :

- DETR sollicitée (30%)	21 948,54 €
- Commune de Montmorillon (70%)	51 213,26 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le plan de financement du City stade tel que présenté ci-dessus ;

- réitère sa demande d'aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR 2017 à hauteur de 30 % du coût hors taxes, soit 21 948,54 € ;

- autorise M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

LA SEANCE EST LEVEE A : 19h15